

Le député a déclaré que les sociétés de la Couronne ne se soucient pas du tout du Parlement. Je ne connais qu'une société de la Couronne parce qu'elle a son siège dans ma circonscription, mais deux ou trois fois par année les administrateurs m'invitent pour me mettre au courant de la situation. Cette société a de la considération pour les députés et les administrateurs viennent souvent à Ottawa pour faire connaître au gouvernement les mesures qu'ils envisagent. Il faudrait inciter toutes les autres sociétés d'État à prendre la même attitude. Dire que les sociétés d'État ne s'occupent pas du Parlement est injuste. Elles ne nous oublient pas et elles ne peuvent pas se le permettre car elles existent en vertu de lois qui peuvent être révoquées n'importe quand. J'espère que ne viendra jamais le jour où les députés devront décider de la programmation du réseau d'État.

[Français]

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je veux féliciter l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) des idées qu'il a exprimées avec sincérité, cet après-midi. Son discours était très intéressant.

L'honorable député reconnaît l'existence des problèmes, mais avec tout le respect que je lui dois, je crains qu'il n'ait pas la réponse à tout...

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): C'est vrai.

M. Gibson: Monsieur l'Orateur...

cile pour les autres députés de me comprendre, je continuez donc en français.

M. Gibson: J'aimerais bien, mais comme il serait difficile, pour les autres députés, de me comprendre, je continuerai mes remarques en anglais.

[Traduction]

Mon ami a abordé sept ou huit questions différentes qui, selon lui, devraient être renvoyées à un comité de la Chambre. J'estime que le principe dont s'inspire cette motion est bon et positif. Toutefois, il ne prévoit pas suffisamment l'extension du rôle du député pour empêcher les abus des sociétés de la Couronne, les excès d'opiniâtreté et de dissimulation administratives et dans de nombreux cas, les abus de pouvoir de bureaucrates insensés.

Lorsque nous considérons la société Radio-Canada actuellement, il est vrai que nous avons été témoins d'abus financiers qui auraient dû être relevés et réprimés convenablement. À mon avis, les députés devraient avoir le droit de faire enquête à ce sujet, d'obtenir rapidement des résultats. La Chambre devrait adopter cette façon d'agir. C'est l'orientation prévue par mon ami le député de Lotbinière (M. Fortin). Le député devrait être en mesure de jouer un plus grand rôle pour faire enquête et obtenir rapidement une réponse de ces organismes puissants.

J'ai eu l'occasion de demander à la Commission des transports au nom de certains de mes commettants un wagon supplémentaire en vue d'un voyage par train qu'un groupe d'étudiants voulait faire au Québec. Le ministre m'a donné un coup de main en transmettant ma demande à quelque fonctionnaire qui a écrit une lettre bien aimable pour dire qu'on allait étudier la question. Mais on n'a rien fait et c'est ce genre d'arrogance et de mépris bureaucratique que je trouve déplaisant. Mon-

sieur l'Orateur, je le dis avec toute la sincérité dont je suis capable, un député a droit à plus de respect de la part de la Commission canadienne des transports.

M. Bell: Bravo! A bas Pickersgill!

M. Gibson: A bas ces fonctionnaires qui n'ont donné aucune suite à ma demande!

Une voix: C'est bien Pickersgill!

M. Gibson: Je crois le moment venu de donner aux députés des pouvoirs plus étendus pour s'occuper de questions de ce genre. Certains problèmes qu'a soulevés le député de Lotbinière ont été résolus par le comité des instruments statutaires qui, après des recherches approfondies, a recommandé la création d'un comité parlementaire chargé de passer en revue les décrets du conseil et la gestion intérieure de fonctionnaires disposant de pouvoirs statutaires, afin d'en freiner l'usage abusif. Dans son rapport, ce comité a recommandé que soit constitué un comité de vérification, mais on n'en a guère entendu parler.

Cela ne sert à rien de présenter un rapport de ce genre, traitant de questions complexes, si l'on n'y donne aucune suite. En fait, le public ne tire pas de certains travaux de la Chambre tous les avantages qui devraient lui revenir. Selon le comité des textes réglementaires, on devrait être en mesure de restreindre les pouvoirs arbitraires en vérifiant les décrets du conseil pour s'assurer que les fonctionnaires ne détiennent pas plus de pouvoirs que le Parlement ne leur en accorde. On pourrait aller plus loin et s'enquérir de la faculté dépensière de certains de ces fonctionnaires. Nous devrions nous occuper de la question. Il est beaucoup trop tard pour hausser les épaules et dire que la tâche est trop lourde. Nous pouvons et nous devons l'accomplir.

Je ne comprends pas qu'on n'ait pas trouvé le moyen de donner aux députés le pouvoir d'agir en qualité de protecteur du citoyen à cet égard. Tous les partis ont fait des propositions dans ce sens, mais nous ne nous sommes jamais vraiment occupés de la question. Je ne suis pas partisan d'un ombudsman parlementaire en tant que tel; nous en sommes tous puisque nous avons tous des mandants qui ont des doléances. À mon avis, le gouvernement doit nous appuyer lorsque nous demandons raisonnablement des solutions aux problèmes. Je propose qu'un ministre ou un organisme du gouvernement,—le cabinet de l'Orateur serait peut-être même tout désigné,—sûrement l'Orateur actuel...

Des voix: Bravo!

M. Gibson: ...soit à notre disposition pour que, lorsqu'une question est posée, nous puissions nous adresser au ministre ou aux personnes compétentes afin d'obtenir l'aide et l'appui nécessaires. Nous devrions pouvoir soulever la question aux Communes et obtenir qu'on agisse. Une telle formule renforcerait le mécanisme qui oblige les sociétés de la couronne à servir le public. Après avoir fait ces réflexions, monsieur l'Orateur, j'espère que la loi sur les textes réglementaires suscitera beaucoup plus d'intérêt que depuis quelques mois.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais, en quelques mots, féliciter l'honorable député